AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 11-6-70 071005

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION POITOU-CHARENTES

CHARENTE, CHARENTE-MARITIME, DEUX-SEVRES, VIENNE

12, rue Victor Hugo - 86 - POITIERS _ Tel : (49) 41.35.55 _

ABONNEMENT ANNUEL 25F

C. C. P. LIMOGES 4. 752. 22. W.
Sous Régisseur de recettes et d'avances
AVERTISSEMENTS AGRICOLES
12, rue Victor Hugo - 86 - POITIERS

BULLETIN N° 117 - JUIN 1970 - Supplément n° 1

VIGNE

MILDIOU - BLACK-ROT

Dans le HAUT-POITOU, la lutte contre le BLACK-ROT est obligatoire.

En raison des pluies orageuses importantes de ces derniers jours, renouveler, dès réception du présent avis, le traitement recommandé dans le bulletin 117.

Dans les secteurs des CHARENTES, où quelques taches de MILDIOU ont été observées, le traitement devra être exécuté avant le 14 juin, de nouvelles taches pouvant apparaître à partir de ce jour.

VERS DE LA GRAPPE - 1ère génération -

Dans les secteurs des CHARENTES et du NEUVILLOIS où ces ravageurs occasionnent habituellement des dommages, surveiller les vignes, et, si nécessaire, effectuer un traitement avec l'un des produits insecticides recommandés dans le bulletin n° 114.

PYRALE DE LA VIGNE

Les chenilles de cet insecte, plus grosses que les vers de la grappe, dévorent les jeunes feuilles qu'elles agglomèrent à l'aide de fils soyeux. En général, il n'y a pas lieu d'intervenir : les traitements contre les vers de la grappe sont efficaces contre ce ravageur.

OÏDIUM Continuer la protection contre cette maladie.

ARBRES FRUITIERS

CARPOCAPSE

Les premières éclosions vont intervenir vers la fin de la présente semaine ; il est donc recommandé d'assurer la protection des fruits par un traitement insecticide exécuté dès réception du présent avis.

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER

Le précédent traitement ayant été lessivé par les dernières pluies, profiter du traitement contre le carpocapse pour renouveler la protection contre les tavelures.

OÏDIUM Poursuivre les traitements destinés à enrayer l'extension de cette maladie.

---

l'Inspecteur de la PROTECTION des VEGETAUX
F. BARBOTIN

Les Contrôleurs chargés des AVERTISSEMENTS AGRICOLES
R. HUDE - H. BOUE

Imprimé à la Station, le 9 JUIN - Précédente note : Bulletin n° 117.

P14

Imprimerie de la Station Poitou-Charentes - Directeur-Gérant : L. BOUYX